



La vaccination anti CoViD-19

POURQUOI ?

- Diminuer le nombre de formes graves et de décès liés à la CoViD-19.
- Diminuer la contagion de la maladie.

POUR QUI ?

Rappel pour les 18 ans et plus* car l'immunité tend à diminuer au fil des mois après l'obtention du schéma vaccinal initial à 2 doses.

*conditionné par les données du questionnaire pré vaccinal obligatoire.

QUAND ?

Dès 3 mois après la dernière injection ou infection Covid-19 si celle-ci est survenue après la vaccination (Au 15 février, pas de dose de rappel 4 mois après la précédente = perte du pass sanitaire)

Personnes immunodéprimées, dialysées, ayant reçu une greffe d'organe (rein, poumon, cœur...) ou en cours de traitement pour un cancer (chimiothérapie...) : demandez l'avis de votre médecin traitant.

Pour connaître sa date limite pour recevoir la dose de rappel :
monrappelvaccinocovid.ameli.fr

Prenez RDV avec un professionnel de santé autorisé à vacciner sur **Doctolib** ou au
0 800 009 110 (appel et service gratuit)

Tenez-vous informés sur **www.stsa.fr**